

Circonscription :

Nom du directeur :

REGISTRE « SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL »

A l'attention des personnels de la collectivité territoriale (mairie)

Ecole :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

**Décret n°82-453 du 28-05-1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 (art. 3-2).
BO n°6 du 11 février 1999.**

Ce registre « santé et sécurité au travail », disponible dans le bureau du directeur, a pour objet d'enregistrer toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

